



# **Déclaration de la CGT lors de la réunion exceptionnelle de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

**le 5 septembre 2023**

Les représentant du personnel de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail ont reçu vendredi une convocation pour la réunion d'aujourd'hui. Le sujet urgent semble concerner les locaux de Nîmes hébergeant, outre la DDTM du Gard, le service de prévision des crues Grand Delta. Concernant ce site de Nîmes, coincé entre deux quartiers « sensibles », on ne peut pourtant pas dire que l'administration se soit empressée de prendre en compte la réalité du terrain. Visiblement, il aura fallu un incendie volontaire des locaux et le sifflement il y a 10 jours des balles de Kalachnikov lors de règlements de comptes entre trafiquants qui se sont déroulés aux alentours faisant la une des médias nationaux pour que le sujet puisse enfin être évoqué avec les représentants du personnel. Espérons qu'il ne faudra pas d'autres évènements tragiques pour que l'administration s'adapte pleinement par les actes à la réalité de la situation, qu'elle se donne les moyens de protéger ses agents et prenne en compte leur stress tandis qu'ils sont amenés à travailler dans un tel contexte.

Car la réalité, c'est que depuis 2014, les locaux de la DDT ont été exclus du classement de quartier prioritaire de la ville (anciennement zone urbaine sensible) – ainsi d'ailleurs que les deux écoles à proximité – par un détournement que tout un chacun peut constater sur le site SIG Ville (<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/9103050>). Il s'agissait alors probablement de priver les agents des droits à compensation financière associés au travail dans ces secteurs, bien plus qu'à une réalité du terrain. Ceci a permis à l'État d'économiser notamment quelques primes. Les services de police et leur chef, le préfet du Gard, ne se sont d'ailleurs pas trompés sur la réalité de l'emplacement de ces locaux puisqu'ils ont équipé le bâtiment pour la surveillance du quartier, avec tous les risques que cela pouvait comporter pour la sécurité des agents. Cet équipement n'est d'ailleurs probablement pas sans lien avec l'incendie criminel des locaux durant la nuit du 30 juin.

Pour la CGT, il est temps que l'État reconnaisse que les locaux de la DDT du Gard sont bien dans un quartier prioritaire de la ville. Il faut que cette reconnaissance soit avec effet rétroactif depuis le retrait du classement en zone urbaine sensible du secteur et que les agents sur place puissent récupérer l'antériorité des droits associés.

La CGT demande aussi que les services de police et la préfecture n'aggravent pas la situation sécuritaire des agents en utilisant le bâtiment de la DDT comme point de surveillance sur les alentours.

La CGT demande en outre à ce que la sécurité des personnels et locaux soit assurée avec des moyens adaptés au contexte local.